

DELIBERATION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2025**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **26 mars 2025**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **21**
Nombre de pouvoirs : **8**

Le neuf avril deux-mille-vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 21 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTIL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Tessa SAUBESTY ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET-KHADRAOUI et Mme Michèle VALIBUS.

Ont donné procuration 8 membres du Conseil Municipal :

Mme Maryse BADIA à M. Tony CORNELISSEN ; M. Michel BUCHE à Mme Nicole BERTON ; M. Tony CALLA à M. Christophe ARFEUILLERE ; M. Patrick COURTEIX à Mme Patricia TILLET-KHADRAOUI ; M. Sébastien DEVALIERE à Mme Martine PANNETIER ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE à M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Sophie RIBEIRO à M. Gilles BARBE et Mme Elisabeth VENTADOUR à Mme Françoise TALVARD.

Secrétaire de séance : M. Adrien SEIXAS

Numéro : DL20250409-034

Matière : 9.1 - Autres domaines de compétences – autres domaines de compétences des communes

Objet : REFONTE DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI-ACCUEIL COLLECTIF ET DE LA CRECHE FAMILIALE – REACTUALISATION DES PROJETS PEDAGOGIQUES DU MULTI-ACCUEIL COLLECTIF ET DE LA CRECHE FAMILIALE – AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LES REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT ET LES PROJETS PEDAGOGIQUES

Vu la délibération n° DL20191211-018 en date du 11 décembre 2019 relative à la Convention d'objectifs et de financement de la Prestation de Service Unique unissant la Commune d'Ussel et la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze pour les structures d'accueil petite enfance pour la période « 2020-2024 » ;

Vu la délibération n° DL20220629-015 en date du 22 juin 2022 actant des modifications des règlements de fonctionnement du multi-accueil collectif et de la crèche familiale.

Vu la délibération n° DL20230928-009 en date du 28 septembre 2023 actant la mise à jour du règlement de fonctionnement de la crèche familiale.

Considérant la nécessité de réactualiser les règlements de fonctionnement du multi-accueil collectif et de la crèche familiale et leurs projets pédagogiques suite aux changements apportés;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Approuver les projets de règlement de fonctionnement du multi-accueil collectif et de la crèche familiale sur la Commune d'Ussel ;
- Approuver leurs projets pédagogiques ; et
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 9 avril 2025.



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Adrien SEIXAS